

| DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES | COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20240425_044/299 |
|---|---|
| | Du 25 AVRIL 2024 à 18 heures 30 |
| NOMBRE : | |
| De Conseillers en exercice : 27 | L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. BARAGNON Guillaume ; Mme LINGERAT Sophie qui avait donné procuration à Mme GIMENO Sophie ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à Mme CRES Elisabeth ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc Etait absent excusé sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : - |
| De Présents : ... 22 | |
| De Votants : 27 | |
| Absents ayant donné procuration 5 | |
| Absents excusés sans procuration 0 | |
| Absents non excusés sans procuration 0 | |
| Objet : | |
| Ressources Humaines - Création et suppression de postes - Modification du tableau des emplois permanents | |

Madame Sophie ESCUDIER, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 11 mars 2021 sur le projet de lignes directrices de gestion,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines et Dialogue Social en date du 12 février 2024,

Considérant que l'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emploi, d'un grade au grade immédiatement supérieur, par la voie de l'ancienneté ;

Considérant l'adéquation entre le grade d'avancement, la fiche de poste et les fonctions assurées ;

Madame Sophie ESCUDIER propose au Conseil Municipal :

- La création des emplois permanents à temps complet suivants :

| Grade | Date de création | Nombre de poste |
|--|---------------------------|-----------------|
| Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe | 1 ^{er} juin 2024 | 1 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 18 septembre 2024 | 1 |

- La suppression des emplois permanents à temps complet suivants :

| Grade | Date de suppression | Nombre de poste |
|--|---------------------------|-----------------|
| Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | 1 ^{er} juin 2024 | 1 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 18 septembre 2024 | 1 |

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Madame Sophie ESCUDIER

DÉCIDE :

➤ La création des emplois permanents à temps complet suivants :

| Grade | Date de création | Nombre de poste |
|--|---------------------------|-----------------|
| Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe | 1 ^{er} juin 2024 | 1 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 18 septembre 2024 | 1 |

➤ La suppression des emplois permanents à temps complet suivants :

| Grade | Date de suppression | Nombre de poste |
|--|---------------------------|-----------------|
| Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | 1 ^{er} juin 2024 | 1 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 18 septembre 2024 | 1 |

➤ D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élue déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **29 AVR. 2024**

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance

Antoine GIRON

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>